

Monsieur:

Je n'oserois donner cette importunité à V. Ex^{te} si tard
 que par les réflexions la presse que m'a mise Monsieur Hamblet,
 qui venant de recevoir des Drossart de Hallant
 les adieux ci joints, portants le succès de la négociation
 du sieur d'Eden, à l'assemblée du Landeschepvotte,
 et les trouvant tout à fait tels qu'il les eust
 peu desirer, pour un entier et confondre toute la
 honte de ces députés du fons Steyn, inq^{ue}
 qui suivant le conseil d'ed^e Drossart, il est
 nécessaire que V. Ex^{te} somme promptement
 ed^e S^r d'Eden, de lui faire entendre
 si, et quelle résolution peut avoir esté prise
 par ceux de droite, sur les points avec lesquels
 il est parti de la Haye: parce qu'une fois
 cette résolution eust esté communiquée à
 V. Ex^{te}, il n'y aura plus apparence ni moyen
 de la faire changer ni retracter, après quoy il
 paroit dans cette lettre qu'on ne cessera
 de travailler. Si V. Ex^{te} agréeroit cette dépêche,

comm. M. Hassole l'a supplié avec passion,
 s'imaginant que c'est l'unique coup de partie en
 cette affaire, la lettre qu'on y pourroit faire
 servir va quant et vers, celle que du concert
 dud. S. Hassotte, il l'ay conclée, avec la liberte
 qu'il m'a conseillé d'en prendre. Voyant C. Ex.
 destinee de personnes qui s'y passent peu servir
 et que cependant la chose ne scauroit souffrir
 aucune remise. Le S. d'Écler. n'en parle
 dans sa lettre qu'en termes généraux; mais à la
 première renonce sera prest d'exiger la résolution
 en forme, et se trouuera autorisé d'en demander
 l'Extrait au Secrétaire. de quoy il est à
 croire qu'il fera sempre sans le commandement
 de C. Ex. que Monsieur Hassole prie de vouloir
 ménager les adieux du concert; et moy, qu'il
 vous plaise, m'accorder toujours la grace de me
 qualifier.

Monsieur,

A Ninove, sur les 7.
 Eux de soir 19. d'Avril 1671.

De C. Ex.

Le très-humble, très-obéissant
 très-fidèle serviteur

